

HONORAIRES D'AGENCE SUR TRANSACTIONS

TARIFS APPLICABLES AU 1ER MAI 2017 POUR TOUT NOUVEAU MANDAT DE VENTE

MAISONS ET APPARTEMENTS :

Prix de vente	%	Honoraires TTC
De 1 à 49 999€	Forfait	3 000,00 €
De 50 000 à 99 999€	Forfait	5 000,00 €
De 100 000 à 129 999€	Forfait	6 000,00 €
De 130 000 à 149 999€	Forfait	7 000,00 €
De 150 000 à 169 999€	Forfait	8 000,00 €
De 170 000 à 199 999€	Forfait	9 000,00 €
De 200 000 à 249 999€	Forfait	10 000,00 €
De 250 000 à 279 999€	Forfait	11 000,00 €
De 280 000 à 299 999€	Forfait	12 000,00 €
De 300 000 à 349 999€	Forfait	13 000,00 €
De 350 000 à 399 999€	Forfait	14 000,00 €
De 400 000 à 449 999€	Forfait	15 000,00 €
Supérieur à 450 000€	5,00%	

Honoraires appliqués sur le prix net vendeur et à la charge de l'acquéreur

TERRAINS :

10% TTC appliqués sur le prix net vendeur et à la charge de l'acquéreur (minimum 3 000€ TTC)

HONORAIRES D'AGENCE SUR LOCATIONS/GERANCE

TARIFS APPLICABLES AU 1ER MAI 2017 POUR TOUT NOUVEAU MANDAT DE LOCATION OU GERANCE

HONORAIRES DE LOCATION HABITATION :

15% TTC du montant des loyers annuels.

Cette rémunération sera partagée par moitié entre le bailleur et le locataire, rédaction du bail et état des lieux d'entrée compris. Frais ventilés à hauteur de 3€ maximum du m² pour la réalisation de l'état des lieux et 8€ maximum du m² pour la recherche de locataire, la constitution du dossier locataire et la rédaction du bail.

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE :

- Sans assurance :

8% TTC des sommes encaissées (loyers, charges, taxes,... à l'exclusion du dépôt de garantie)

- Avec assurance :

7.5% TTC des sommes encaissées (loyers, charges, taxes,... à l'exclusion du dépôt de garantie) + 2.15% d'assurance (loyers impayés et détériorations immobilières et protection juridique) et possibilité pour 2,00% supplémentaire d'Assurance Vacance locative (perte de loyer entre 2 locataires)